

Revue générale de droit



Isabelle Bastien, *L'expérimentation chez les malades mentaux : l'adéquation du Code civil du Québec*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 189 pages, ISBN 2-89400-072-3

Germain Brière, *Le nouveau droit des successions*, 2^e édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 554 pages, ISBN 2-89127-408-3

Pierre-Claude Lafond, *Le recours collectif comme voie d'accès à la justice pour les consommateurs*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 835 pages, ISBN 2-89400-078-2

Jean-Phillipe Mikus, *Droit de l'édition et du commerce du livre*, Les Éditions Thémis, 1996, 592 pages, ISBN 2-89400-064-067-7

Ouvrage collectif, *L'être humain, l'animal et l'environnement : dimensions éthiques et juridiques*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 595 pages, ISBN 2-89400-066-9

Ouvrage Collectif, *Séparation ou divorce : Guide pratique*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 139 pages, ISBN 2-89127-395-8

Manuel J. Peláez (dir.), *Cuadernos Informativos de Derecho Histórico Público Procesal y de la Navegación*, Barcelona, Universidad de Málaga, 1995, 487 pages, ISBN 84-600-9176-7

André Poupart (dir.), *La démocratie municipale*, Les journées Maximilien-Caron 1996, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 103 pages, ISBN 2-89400-081-2

Revue du Groupe de Milazzo/Review of the Milazzo Group, « Spécial suisse », *Journal international de bioéthique/International Journal of Bioethics*, Strasbourg, France, décembre (1996) volume 7, n° 4, 103 pages, ISSN-1145-0762

Rose-Andrée Sauvageau, Jean-Daniel Tardif et Jason Evans

Volume 28, numéro 4, décembre 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035624ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035624ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Sauvageau, R.-A., Tardif, J.-D. & Evans, J. (1997). Compte rendu de [Isabelle Bastien, *L'expérimentation chez les malades mentaux : l'adéquation du Code civil du Québec*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 189 pages, ISBN 2-89400-072-3 / Germain Brière, *Le nouveau droit des successions*, 2^e édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 554 pages, ISBN 2-89127-408-3 / Pierre-Claude Lafond, *Le recours collectif comme voie d'accès à la justice pour les consommateurs*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 835 pages, ISBN 2-89400-078-2 / Jean-Phillipe Mikus, *Droit de l'édition et du commerce du livre*, Les Éditions Thémis, 1996, 592 pages, ISBN 2-89400-064-067-7 / Ouvrage collectif, *L'être humain, l'animal et l'environnement : dimensions éthiques et juridiques*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 595 pages, ISBN 2-89400-066-9 / Ouvrage Collectif, *Séparation ou divorce : Guide pratique*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 139 pages, ISBN 2-89127-395-8 / Manuel J. Peláez (dir.), *Cuadernos Informativos de Derecho Histórico Público Procesal y de la Navegación*, Barcelona, Universidad de Málaga, 1995, 487 pages, ISBN 84-600-9176-7 / André Poupart (dir.), *La démocratie municipale*, Les journées Maximilien-Caron 1996, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 103 pages, ISBN 2-89400-081-2 / *Revue du Groupe de Milazzo/Review of the Milazzo Group*, « Spécial suisse », *Journal international de bioéthique/International Journal of Bioethics*, Strasbourg, France, décembre (1996) volume 7, n° 4, 103 pages, ISSN-1145-0762]. *Revue générale de droit*, 28(4), 577-583. <https://doi.org/10.7202/1035624ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1998

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTULES

Isabelle BASTIEN, *L'expérimentation chez les malades mentaux : l'adéquation du Code civil du Québec*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 189 pages, ISBN 2-89400-072-3.

L'objectif de M^e Bastien est de vérifier si, dans le cadre du réaménagement du *Code civil du Québec*, le législateur répond adéquatement aux besoins de protection et de respect de l'autonomie du sujet malade mental appelé à participer à une expérimentation.

Dans la première partie de l'ouvrage M^e Bastien élabore de façon spécifique sur la notion de consentement libre et éclairé expliquant ses assises ainsi que les différents modèles applicables en matière d'aptitude à consentir : le Code civil québécois permettant l'expérimentation chez le malade mental, sous réserve d'opposition manifestée par ce dernier s'il comprend la nature et les conséquences de l'acte proposé. Les termes utilisés et les personnes visées par ses propos sont définis dans un premier volet de même que les actes susceptibles d'être posés sur elles lors d'un séjour en milieu hospitalier.

La codification du droit d'une personne à consentir à une atteinte portée à son intégrité consacre le respect de l'autonomie du malade mental. En droit québécois, le médecin ou l'investigateur est tenu de divulguer à son patient ou au sujet potentiel de recherche un certain nombre d'informations dans le but d'obtenir son consentement libre et éclairé. Pour faire l'analyse et la critique des dispositions du *Code civil du Québec* relatives à l'expérimentation chez les malades mentaux, sujet du deuxième volet de cette thèse de maîtrise en droit, l'auteur dresse un historique de leur adoption dans le cadre de la restructuration du *Code civil du Bas-Canada*. L'auteur dresse ensuite, dans un troisième volet, l'état du droit interne étranger à ce sujet : ce dernier se limitant ici aux approches ontarienne, française, anglaise et américaine nous permettant de tirer profit de ses divergences avec le droit québécois.

En conclusion, l'auteur déplore l'absence de critères de détermination de l'aptitude à consentir dans le *Code civil du Québec*, de même que l'absence d'indices précis en ce qui concerne la distinction entre soins cliniques et expérimentaux. Ces inadéquations du Code civil sont en grande partie attribuables au fait que le projet du législateur de mettre en place un organisme chargé d'observer l'évolution du Code dans son application a avorté et que ce soient les populations vulnérables qui en aient subi les contrecoûts puisque l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec* a en quelque sorte mis un terme à l'activité législative.

M^e Bastien examine avec minutie les règles que le législateur québécois a édictées pour encadrer l'expérimentation chez le majeur inapte et comme telle son étude est louable. C'est un ouvrage de référence, à n'en point douter, mais c'est surtout un travail scolaire parfait dans sa présentation qu'on lit comme tel et qui ne s'anime que dans les deux pages de conclusion où soulevant de façon claire les problèmes posés, se justifient les 160 pages de préambule.

Rose-Andrée SAUVAGEAU

Germain BRIÈRE, *Le nouveau droit des successions*, 2^e édition, Collection Bleue, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 554 pages, ISBN 2-89127-408-3.

Comme le souligne monsieur Brière dans son avant-propos, ce qui distingue cette édition de la précédente¹, c'est l'inclusion des nombreuses décisions qui ont été rendues dans ce domaine, même s'il n'y a pas eu depuis lors de changement dans le droit des successions lui-même. Ce volume est très bien fait, la table des matières est on ne peut plus complète et tous les index utiles y sont joints.

L'auteur débute par une introduction qui se veut, en quelque sorte un historique

1. Pour les recensions antérieures voir (1994) 25 *R.G.D.* 351-352; (1992) 23 *R.G.D.* 306-307; (1988) 19 *R.G.D.* 507-509.

et une évolution du droit successoral. Le titre premier s'intitule « L'ouverture de la succession et les qualités requises pour succéder »; on y retrouve entre autres les causes, le moment et les lieux d'ouverture de la succession. Ensuite le deuxième titre explique la transmission de la succession; il fait état des modes de transmission, ainsi que des options des successibles et ceci d'un point de vue général et ensuite en approfondissant les points à l'étude.

Le titre troisième, « La dévolution légale des successions », le premier chapitre étant « La vocation successorale »; il traite des aspects relatifs au conjoint survivant, à la parenté et ensuite des principes directeurs de la dévolution successorale. La détermination des droits des différents ordres de successibles est le prochain sujet à l'étude, ce titre se terminant par un chapitre au sujet des droits de l'État. Le quatrième titre, « Les testaments »; on y retrouve entre autres la nature, les conditions de fond et les formes de testaments. Le contenu de ce dernier et l'effet des legs sont autant de sujets traités que la caducité et la nullité des legs, la révocation du testament ou d'un legs et finalement la vérification et la preuve du testament.

« L'administration de la succession et la liquidation du passif » constitue le titre cinquième. À l'intérieur de ce titre, on y retrouve un chapitre sur l'objet de la liquidation, la séparation des patrimoines et le liquidateur de la succession; le suivant traite du paiement des dettes et des legs particuliers et finalement, la fin de la liquidation est le titre du quatrième chapitre. Pour ce qui est du sixième « La liquidation de l'actif successoral », on examine alors le régime de l'indivision successorale, la durée de l'indivision, les rapports des libéralités et les rapports en nature. L'auteur traite ensuite de la réalisation du partage et des effets de ce dernier, et pour terminer son volume, monsieur Brière nous explique les recours contre les irrégularités du partage.

Comme vous pouvez le constater, ce livre est très complet; il constitue également une excellente référence pour associer les articles des lois et la jurisprudence relative à chacun des aspects du droit des successions; c'est un ouvrage pratique à l'intérieur duquel chaque paragraphe est numéroté pour ainsi éviter de longues pertes de temps lorsqu'un des sujets précis nous intéresse.

Jean-Daniel TARDIF

Pierre-Claude LAFOND, *Le recours collectif comme voie d'accès à la justice pour les consommateurs*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 835 pages, ISBN 2-89400-078-2.

Ces dernières années ont vu un mouvement international qui force les législateurs des pays occidentaux à établir des voies procédurales pour la représentation des intérêts collectifs et particuliers des groupes. Ni la France, où le professeur Lafond a présenté en 1995 cette thèse de doctorat en droit comparé, ni le Québec n'échappent à ce mouvement. Le présent ouvrage ambitionne de combler la carence d'études effectuées sur le rapprochement entre le mouvement de défense des consommateurs et celui visant à assurer l'accès des citoyens à la justice et à critiquer le modèle québécois en vigueur.

L'auteur établit son plan d'étude en posant comme prémisse que la trame de l'accès à la justice apparaît être la clef qui permet à la fois le meilleur entendement du rôle du recours collectif en droit de la consommation et la présentation la plus harmonieuse du sujet. Il divise son volume en trois parties après avoir dans le chapitre préliminaire situé le consommateur dans le contexte plus global du droit de la consommation et déterminé la position que le consommateur occupe sur l'échiquier juridique.

Dans la première partie : « La problématique de l'accès du consommateur à la justice », il expose ces questions et les solutions procédurales classiques à la disposition des consommateurs québécois, pour conclure à leur insuffisance.

La deuxième partie : « L'action de groupe comme voie d'accès du consommateur à la justice », en réponse à l'inadéquation procédurale démontrée précédemment, avance comme hypothèse que l'action de groupe constitue pour le consommateur la voie privilégiée d'accès à la justice. Il enchaîne avec la présentation du modèle québécois du consommateur au système judiciaire et à une justice de groupe.

La troisième partie : « L'évaluation du recours collectif comme voie d'accès du consommateur à la justice » fait l'évaluation du modèle québécois dans ses applications pratiques. Elle complète la démarche entreprise dans les deux premières parties à savoir la correspondance entre le modèle théorique et la pratique judiciaire... Oui, le modèle théorique conçu par le législateur souffre de distorsions

dans la pratique mais pas au point où l'on pourrait parler de distorsion de la justice.

Le grand mérite de ce travail c'est de soulever l'aberration que dans la réalité moderne, en ce qui est des causes mineures, le justiciable ait à quémander l'accès à la justice... alors que le système judiciaire a ce grand mérite d'espérer faire triompher la justice dans les causes ordinaires. Le fait que ce soit une thèse de doctorat en fait un bonheur et un malheur : l'œuvre est admirablement documentée et la bibliographie imposante et encyclopédique mais l'on n'a pu éviter ce côté scolaire qui en rend la lecture un peu laborieuse ce qui est de peu d'importance devant la richesse du contenu.

Rose-Andrée SAUVAGEAU

Jean-Phillipe MIKUS, *Droit de l'édition et du commerce du livre*, Les Éditions Thémis, 1996, 592 pages, ISBN 2-89400-064-067-7.

Ce volume est très intéressant et permet de bien comprendre le processus, et tout ce qui entoure la parution d'un livre. En effet, il couvre les étapes allant de la création d'un livre jusqu'à sa vente. Il est divisé en deux grandes parties : la première étant intitulée « De la création à la publication » et la deuxième « De la publication à la vente ». Chacune de ces parties est divisée en chapitres que nous survolerons maintenant.

Le premier chapitre se veut en quelque sorte l'introduction; on y retrouve les motifs et les conséquences de l'intervention de l'État dans le champ de compétences des créateurs. Ensuite, au chapitre 2 on peut lire ce qui concerne les droits d'auteurs; avant d'aborder cette partie, monsieur Mikus traite de l'objet, de la titularité et de la durée de protection offerte par ces droits. Ensuite, il est question de tous les types de droit dont jouissent les auteurs; il analyse aussi des cessions de droits, des sociétés de gestion et de perception et finalement des sanctions pour ceux et celles qui contreviennent à ces droits.

Le dernier chapitre de cette première partie examine les liens et les relations

existant entre les créateurs et leur éditeurs. L'auteur débute d'abord par le cadre individuel et ce, tant au niveau des clauses contractuelles que des règlements qui régissent les rapports entre ces deux personnes. Il traite ensuite du cadre collectif en examinant les lois québécoises et fédérales sur le statut de l'artiste.

Le chapitre premier de la deuxième partie, pour sa part, regarde les aspects de la concurrence et ce qui en est de l'ordre public. Pour ce qui est du chapitre deuxième, il aborde en partie la *Loi sur le développement des entreprises dans le domaine du livre*, des exigences relatives à l'agrément et de l'application de la loi. Le chapitre trois est plus axé sur le commerce et sur les normes à suivre pour les distributeurs et les détaillants. Le dernier chapitre de ce volume est exclusivement consacré aux aspects contractuels alors que l'aspect national est analysé en gardant à l'esprit les relations qui peuvent exister entre éditeurs, distributeurs et libraires. L'auteur traite finalement des aspects internationaux tels les contrats d'achat et de vente des droits et des livres et la distribution sur les marchés extérieurs.

Ce volume est conçu pour toute personne, qu'elle soit juriste ou profane intéressée par ce domaine. Il propose une excellente revue des règles à suivre pour mener à bien la vente d'un livre et pour ainsi s'assurer de ne pas se faire avoir par certains malfrats. Il est très bien structuré et comprend tous les index utiles pour un repérage rapide d'un point particulier.

Jean-Daniel TARDIF

OUVRAGE COLLECTIF, *L'être humain, l'animal et l'environnement : dimensions éthiques et juridiques*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 595 pages, ISBN 2-89400-066-9.

Les textes réunis dans cet ouvrage sont ceux qui ont été présentés à la Session internationale d'été¹ de 1994 qui s'est déroulée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Sous le thème : *L'être humain, l'animal et l'environnement : dimensions éthiques et juridiques* on a voulu redéfinir le rapport de

1. Les Sessions internationales d'été constituent un programme du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC) dont le but est de donner aux chercheurs en sciences humaines une perspective et des possibilités de recherche plus vastes à l'échelle internationale. Ce programme fait appel à un concours.

l'être humain à l'animal et par le fait même à la nature. Trois problématiques ont été choisies pour illustrer la complexité et la dynamique de cette relation : les défis de l'expérimentation animale et la protection des sujets, l'applicabilité de la propriété intellectuelle au vivant (brevetabilité) et la conservation de la diversité biologique occupant les 300 premières pages du volume.

Cet ouvrage collectif c'est une cinquantaine de textes de théologiens, de biologistes, de juristes... de fonctionnaires publics qui ramènent la question éthique à leur domaine de compétence. Tout se tisse autour de la question : la dignité humaine va-t-elle de pair avec le maintien de la vie et de la biodiversité sur la planète? Un quart de siècle après le club de Rome : (*Halte à la croissance!*) on se rend compte qu'il faut une nouvelle approche : une intervention éthique. La biodiversité est un thème récent et d'une certaine façon victime des interminables débats doctrinaux, politiques et juridiques qu'elle soulève. Les menaces qui pèsent sur la diversité biologique sont le fait de processus causés presque toujours par l'action humaine. La conservation de la biodiversité dans un contexte national² devrait être vue comme une action sur ces processus parce qu'il s'avère presque inutile de limiter certaines activités destructrices si d'autres continuent à pouvoir être exercées impunément. Les méthodes classiques de conservation des espèces se fondent souvent sur les limitations d'activités et non le contrôle du processus. Les instruments juridiques permettant de réaliser effectivement sur le terrain les objectifs de la convention peuvent être de nature réglementaire, contractuelle ou incitative : idéalement, une combinaison des trois.

Le professeur Pradès³ partant de la présomption que l'éthique est une réflexion rigoureuse sur le système de valeurs qui guide ou devrait guider le comportement des êtres humains dans le but final de faire progresser la qualité de leur vie humaine, élabore un

cadre théorique. L'auteur, qui s'appuie sur une éthique de la responsabilité, applique ce schéma à l'éthique de l'environnement et du développement pour qu'éventuellement on trouve la façon de passer de la dégradation actuelle pour se diriger vers un monde qui se développe de façon équitable, durable et soutenable. Il suggère que la réflexion éthique commence par préciser et par examiner attentivement un enjeu permettant de déterminer les valeurs morales qui prévalent; qu'elle mette à l'épreuve ce système de valeurs afin d'évaluer aussi profondément que possible dans quelle mesure il peut être considéré comme sain ou pathologique du point de vue moral et enfin qu'elle s'attarde ensuite à étudier les voies d'actions possibles pour en arriver à une meilleure conformité entre faits et valeurs et à en arriver ainsi à vérifier dans quel sens et dans quelle mesure ces voies d'actions peuvent mener réellement à l'accomplissement de cette meilleure conformité.

Les éléments adoptés à la Convention de Rio (1992), implicites dans la plupart des conférences, sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages de l'utilisation des ressources génétiques.

Des lois protègent les habitats fauniques et encadrent les démarches d'un promoteur mais ces contraintes à l'exploitation sont-elles toujours justifiées dans l'état actuel de nos connaissances? Les prises de position sont extrêmes : « Si l'on veut vraiment changer les comportements sociaux qui conditionnent la perte de diversité, il faut s'y attaquer directement par des règlements contraignants qui constituent l'instrument primordial pour diriger le comportement humain »⁴. Mais aussi, « C'est parce qu'il est extrêmement difficile de s'assurer qu'une loi remplira adéquatement l'objectif pour lequel elle a été édictée que l'on peut bénéficier d'outils qui permettront de mesurer son effectivité »⁵.

2. C. DE KLEMM, « Commentaire sur une stratégie nationale de conservation de la diversité biologique » pp. 390-401.

3. J.A. PRADÈS, « L'éthique de l'environnement et du développement — Notes pour l'élaboration d'un cadre théorique », pp. 337-349.

4. B. BERGMANS, « Propriété industrielle et diversité biologique du monde animal », pp. 317-337.

5. V. DEMERS, « Législation relative à l'expérimentation animale : problématique de l'effectivité des normes juridiques », pp. 159-169.

Le problème qui se pose est soulevé par le thème de l'environnement souvent associé à un débat d'intellectuels peu soucieux des torts économiques des restrictions environnementales sur l'industrie mais en plus, y associer l'éthique : c'est presque de la provocation. Mais là où on s'attendait à des envolées oratoires redondantes et inutiles, les thèses avancées sont presque toujours appuyées de cadre d'analyse, de statistiques. Cette session ne se voulait pas un bilan mais elle l'est et comme elle se fait en un lieu qui privilégie la libre expression elle est source de créativité là où précisément la rationalité semble avoir failli.

Rose-Andrée SAUVAGEAU

OUVRAGE COLLECTIF, *Séparation ou divorce : Guide pratique*, Wilson & Lafleur Ltée, 1997, 139 pages, ISBN 2-89127-395-8.

Ce guide pratique est un excellent résumé et propose d'ailleurs une bonne revue des étapes juridiques à suivre pour tenter un recours en divorce. De plus, il est conçu pour un juriste ne pratiquant pas dans ce domaine; à noter qu'il est également un excellent livre pour le profane chez qui les relations personnelles souffrent et sont sur le point d'éclater.

Ce livre compte deux chapitres; le premier qui comporte dix-sept sous-divisions, est plutôt juridique et est d'ailleurs rédigé par trois avocates soit M^{es} Dupuis, Morin et Roby. Le deuxième, signé Lyette Chagnon, conseillère en psychologie, propose une approche plus psychologique, reliée aux conséquences d'un événement comme un divorce. Cet ouvrage est donc le fruit d'une collaboration psychologue-avocat. Il est primordial de mentionner la méthodologie du volume, les auteurs donnent une définition, déterminent les effets et expliquent qui peut avoir recours à ces mécanismes.

Ce qui fait la force de ce livre, c'est le chemin que les quatre auteurs ont emprunté pour traiter de ce sujet. Tout débute avec la médiation familiale; dans cette section, qui se veut en quelque sorte l'introduction, on explique un mécanisme qui a pour but d'éviter ou de diminuer les dégâts qui surgissent suite à un divorce. Ensuite il est question de la différence entre la séparation de corps et le divorce; elles voient les motifs, les raisons et les procédures à suivre pour mener à terme ces deux

options. Après avoir parlé des types de séparation, ce volume, dans sa suite logique, traite de la garde des enfants (la plupart du temps confiée à la mère), de la question des pensions alimentaires et de la nouvelle loi facilitant le paiement de ces pensions. Dans sa nouvelle loi, le législateur a établi en quelque sorte un type de « retenue à la source » pour le payeur.

Les auteurs traitent ensuite de la défiscalisation de la pension alimentaire pour enfant ainsi que du régime de l'impôt en corrélation avec les pensions alimentaires pour les conjoints.

Une fois le divorce ou la séparation de corps prononcé, il faut regarder le partage des biens communs; c'est ce que propose ensuite le livre avec les notions de résidence et de patrimoine familial. La prestation compensatoire, qui exige l'existence d'un lien direct entre l'apport d'un conjoint et l'appauvrissement de l'autre, est le prochain sujet à l'étude.

Ce chapitre porte également sur les différents régimes matrimoniaux régissant la dissolution du mariage, de l'annulation de ce dernier et de l'union libre. Le dernier sous-titre du chapitre 1 est une explication de ce qu'est l'aide juridique; on en parle tant du point de vue financier que l'admissibilité d'une personne à celle-ci.

Le chapitre 2 « Les aspects psychosociaux de la séparation ou du divorce » définit dans un premier temps, les réalités de la séparation et du divorce et les facteurs qui contribuent à sa réalisation et à son acceptation; dans un deuxième temps, il traite des émotions ressenties lors d'un tel événement ainsi que celles donnant les signes précurseurs de son avènement. Finalement, les conséquences pour les enfants et les façons de les aider sont aussi des sujets abordés.

Cette œuvre est réellement intéressante car elle contient d'excellents résumés de jurisprudence pertinente à la grande majorité des points analysés. Notons également que l'on peut retrouver les formules nécessaires à l'application de la nouvelle loi facilitant le paiement des pensions alimentaires ainsi qu'un bon nombre de tables fixant tant les prestations compensatoires que l'admissibilité au régime d'aide juridique. Elle est réalisée d'une façon très pratique, ce qui en facilite la compréhension.

Jean-Daniel TARDIF

Manuel J. PELÁEZ (dir.), *Cuadernos Informativos de Derecho Histórico Público Procesal y de la Navegación*, Barcelona, Universidad de Málaga, 1995, 487 pages, ISBN 84-600-9176-7.

The Universidad de Málaga offers readers of its April 1995 journal a very extensive analysis of different themes in public law with a distinctly international flavour. No less than eighteen authors from four countries on two continents, writing in six different languages, contributed to produce this journal. The result is a volume whose accessibility, to state the obvious, is limited to one's comprehension of the language in which the given paper is published.

The journal is divided into nine areas of international relations and public law. There is a vast amount of doctrine to be found in areas such as Roman and Canon Law. For the Spanish-speaking scholar interested in such fields, this journal is no doubt a treasure. For those who speak English or French, however, there is one separate section on the history of international relations, written by North American authors.

Lalita P. Singh, a political science professor at Concordia University in Montréal, searches for the rules of law produced by both colonialism and decolonization in her paper on justice for subjugated peoples. While Professor Singh's work surely has some value for its historical content, its conclusions and analysis appear to be dated and perhaps less useful than one would have hoped for a 1995 publication. Professor Wilbourne E. Benton, of Texas A & M University writes the only other paper dealing with international law. He examines the laws and customs of war with respect to the Nuremberg War Crimes Trials, at the end of the Second World War. Benton concludes that as international criminal law matures, substantive and procedural mechanisms will be devised to greater facilitate the apprehension, trial and punishment of war criminals by the international community, instead of by the victors alone.

This journal is, quite obviously, not intended for the typical Québec jurist. Those interested in international public law might find it useful to consult this volume in terms of how it relates to the areas mentioned above. At the same time, its insights into

Roman and Canon Law, particularly for those who speak Spanish, must not be overlooked.

Jason EVANS

André POUPART (dir.), *La démocratie municipale, Les journées Maximilien-Caron 1996*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1996, 103 pages, ISBN 2-89400-081-2.

Each year the Faculty of Law at the Université de Montréal works together with the Barreau du Québec to produce *Les journées Maximilien-Caron*. A specific theme is selected, around which the works of leading authors in the sector are assembled, creating a wealth of doctrine on the subject. The 1996 edition is no exception. Eight authors explore and comment on six current themes in municipal law, an increasingly important field.

The work is enriched by the contribution of André Trudeau, the Deputy Minister of Municipal Affairs. His paper, "L'importance économique, sociale et juridique des municipalités au Québec", argues that the increasing economic, social and juridical importance of municipalities has led to a much stronger desire on the part of their citizens for government to be more local and accessible. At the same time, however, as local responsibilities increase, downward budgetary pressures leave municipal administrators few easy options.

Claude Gélinas, member of the Commission municipale du Québec, and François Weemaes, Director General of the City of Repentigny, examine the conflict between municipalities and their employees with respect to white collar job loss. It is interesting to note that while both their papers have the same title, "La commission municipale et le droit d'appel des cadres en cas de fin d'emploi et de réorganisation administrative", they come to different conclusions on the issue. Gélinas, the lawyer, calls for the adoption of a code of ethics, while Weemaes, the manager, states that job security is *passé* and that white collar employers should not be sheltered from restructuring.

Guy Bélanger, a lawyer with the Fédération des policiers municipaux du Québec, looks at the job conditions of municipal police officers. His paper, "Le régime de travail des policiers municipaux" is highly critical of the Union of Québec Municipalities, which he says has not been receptive to mediation and arbitration in settling wage disputes

between the Fédération des policiers and increasingly cost-conscious municipalities.

As local government becomes more important in making decisions that affect our lives, the composition of municipal government becomes of greater interest to us all. Québec's Chief Electoral Officer, Pierre F. Côté contributes an informative paper on municipal democracy in Québec. "L'organisation des élections et le financement des parties politiques" shows the contrasts between provincial and municipal election regulations. As well, with greater scrutiny of local government, greater demands are being made to ensure its transparency. With that in mind, Gilles Hébert, one of the senior partners of the firm Hébert Denault, offers a study of the current conflict of interest guidelines in "Les conflits d'intérêt: abus de confiance, devoir de loyauté et code d'éthique".

The collaboration of Hébert Denault proved invaluable to this publication. Yvon Denault, the firm's other senior partner, examines the limits of the civil responsibility of municipalities in light of recent Supreme Court decisions and the changing position of municipal administrators. The same topic is explored, albeit from a different perspective, by Dennis Packenham, Director of Law Reform at the Ministry of Municipal Affairs. Both papers are given the same title: "La responsabilité (ou la non-responsabilité) municipale".

For anyone seeking a concise examination of the important themes in Québec municipal law today, the 1996 edition of *Les journées Maximilien-Caron* is the place to start. It contains the expertise of some of the leading authors and practitioners in the field. Their contributions to this work are invaluable to the study of this field of law; the importance of which is growing every day in Québec, a province with an astounding 1400 municipal governments.

Jason EVANS

Revue du Groupe de Milazzo/Review of the Milazzo Group, « Spécial suisse », *Journal international de bioéthique/International Journal of Bioethics*, Strasbourg, France, décembre (1996) volume 7, n° 4, 103 pages, ISSN-1145-0762.

Le groupe de Milazzo se définit lui-même comme étant un réseau de personnes et d'institutions (nationales et internationales) préoccupées par les questions relatives à

l'éthique des sciences et ce, parce que le développement des sciences et de leurs applications à l'homme a répandu le sentiment que rien n'est impossible. Il se veut être essentiellement un lieu de contacts, sur les bases de relations interpersonnelles. Le Groupe se propose d'aider l'opinion à évaluer les politiques législatives et à élaborer un programme démocratique dans ce domaine en mettant l'information et l'expérience dont il bénéficie au service de la collectivité. Il souhaite ainsi promouvoir une approche européenne, tout en étant un lien avec d'autres cultures, notamment avec le continent nord-américain.

Un spécial suisse a une connotation particulière car alors il faut se poser la question: la Suisse a-t-elle quelque chose de spécial à dire en bioéthique? Quel a voulu mitiger le *die Schweiz ist ein Sonderfall* qui alimente le repli sur soi historique de ce pays et donc, on a dans les articles proposés, tant des réflexions universalistes que des textes enracinés dans l'agenda politique suisse: textes constitutionnels et lois concernant des sujets de bioéthique notamment la loi concernant la médecine de procréation.

Ce spécial suisse présente des articles en allemand qui ne sont pas traduits et ne présentent qu'un cours résumé en français et en anglais (langues officielles de la revue) ce qui pour le lecteur nord-américain moyen présente un inconvénient sérieux. Tous les articles présentent une rubrique: mots-clés qui résument en 5 ou 6 mots les sujets abordés ici et que l'on retrouve dans l'index général de la revue faisant de cette revue un instrument-clé pour le chercheur en la matière.

« Les xenogreffes et le respect de l'animal » du professeur Baertschi n'est pas sans rappeler le dernier congrès de bioéthique tenu à Montréal en 1996 à la différence que là le débat se situait au niveau épistémologique. L'auteur justifie ici cette pratique quand l'intérêt vital humain est menacé, cela non pas d'abord parce que la vie de l'homme a plus de valeur que celle de l'animal, mais parce que l'homme nous est plus proche que l'animal... Cela résume assez bien le but de cette revue qui est bien d'être un forum où on puisse échanger ses idées et expériences plutôt qu'un comité d'éthique ou encore un centre de recherche ce qu'il ne faut se garder d'oublier quand on consulte la revue pour ne pas être déçu en lui accordant une trop grande envergure.

Rose-Andrée SAUVAGEAU